

Promulgation

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal a adopté, à sa séance ordinaire du 14 décembre 2020, les règlements suivants :

N° 1214-2020 Règlement autorisant des travaux d'extension des services d'aqueduc, d'égouts, de voirie et d'éclairage dans le secteur des Constellations (phase 4) et un emprunt de 1 675 000 \$

N° 1215-2020 Règlement autorisant des travaux de renouvellement et de réhabilitation des conduites d'aqueduc dans la rue J.-Romuald-Bérubé et un emprunt de 320 000 \$

1. Le règlement 1214-2021 a été approuvé par la MRC de Rimouski-Neigette le 20 janvier 2021. Conformément à l'article 556, alinéa 4, de la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19), le règlement 1215-2021 n'a pas été soumis à la MRC de Rimouski-Neigette pour approbation.
2. Ces règlements ont reçu l'approbation ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, le 18 mars 2021.
3. Ces règlements entrent en vigueur le jour de la publication du présent avis, soit le 31 mars 2021.
4. Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements au bureau du greffier, à l'hôtel de ville, au 205, avenue de la Cathédrale à Rimouski.

DONNÉ À RIMOUSKI, CE 31^E JOUR DE MARS 2021



Le greffier
Julien Rochefort-Girard, avocat